États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025



Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la **Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)**. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires dans le but d'adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

James Haberlin Secrétaire-Directeur générale par intérim Et Directeur principal des finances Julie Carignan
Directrice adjointe aux finances

Québec, Canada Le 20 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre responsable des organismes du portefeuille du Patrimoine canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernet & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Québec, Canada Le 20 juin 2025



État de la situation financière Au 31 mars (en dollars)

	2025	2024
Passifs Créditeurs et charges à payer (note 4) Indemnités de vacances et congés compensatoires Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	1 170 851 \$ 391 688 259 726	1 786 398 \$ 334 005 286 092
Avantages sociaux futurs (note 9b)) Passif éventuel (note 10) Passif environnemental (note 11) Total des passifs nets	17 532 - 890 045 2 729 842	25 513 70 000 999 921 3 501 929
Actifs financiers Montant à recevoir du Trésor Débiteurs (note 5) Charges payées d'avance Total des actifs financiers nets Dette nette ministérielle	845 868 532 184 52 525 1 430 577 1 299 265	1 636 658 435 832 - 2 072 490 1 429 439
Actifs non financiers Immobilisations corporelles (note 6) Total des actifs non financiers Situation financière nette ministérielle	13 208 372 13 208 372 11 909 107 \$	12 856 236 12 856 236 11 426 797 \$

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

<u>La version originale a été signée par :</u>
James Haberlin, Secrétaire-Directeur générale par intérim et Directeur principal des finances

<u>La version originale a été signée par :</u> Jean Robert, Président

Québec, Canada Le 20 juin 2025

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle Exercice clos le 31 mars (en dollars)

	2025 Résultats prévus (non audités)	2025	2024
Charges (note 8) Conservation Promotion du patrimoine Services internes Total des charges	10 167 300 2 834 537 7 781 700 20 783 537	\$ 7 134 575 2 966 026 8 678 642 18 779 243	
Revenus (note 12) Stationnements Activités pédagogiques, culturelles et patrimoniales Loyers Autres revenus Total des revenus	1 300 000 810 000 60 000 880 000 3 050 000	1 329 558 795 329 56 765 837 110 3 018 762	1 233 496 804 718 50 297 553 458 2 641 969
Coût de fonctionnement	17 733 537	15 760 481	19 284 943
Excédent des revenus sur les charges de fiducie (note 7) Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	(179 167) 17 554 370	(197 117) 15 563 364	(34 766) 19 250 177
Financement du gouvernement et transfert Encaisse nette fournie par le gouvernement Augmentation (diminution) des montants à recevoir du Trésor Services communs fournis gratuitement par un ministère		16 461 839 (790 790)	16 070 344 1 426 128
(note 14) Coût de fonctionnement (excédent) net après le financement du gouvernement et le transfert		374 625 (482 310)	431 200 1 322 505
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		11 426 797	12 749 302
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		11 909 107	<u>\$ 11 426 797</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux État de la variation de la dette nette ministérielle Exercice clos le 31 mars (en dollars)

	2025	2024	-
Coût de fonctionnement net (excédent) après le financement du gouvernement et le transfert	<u>(482 310)</u> \$	1 322 505	_ \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 697 988	807 168	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 345 852)	(1 093 208)	_
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	352 136	(286 040)	_
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(130 174)	1 036 465	
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	1 429 439	392 974	_
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	1 299 265	1 429 439	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux État des flux de trésorerie

Etat des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars (en dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du		
gouvernement et le transfert	15 563 364	\$ 19 250 177 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 345 852)	(1 093 208)
Services fournis gratuitement		
par d'autres ministères (note 14)	(374 625)	(431 200)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	96 352	(85 924)
Augmentation des charges payées d'avance	52 525	-
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à		(4.040.404)
payer	726 776	(1 213 404)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	26 366	(274 225)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et	20 300	(214 223)
, ,	(E7 602\	27 787
congés compensatoires	(57 683) 7 981	
Diminution des avantages sociaux futurs	7 90 1 70 000	5 669
Diminution (augmentation) du passif éventuel		(70 000)
Diminution (augmentation) du passif environnemental	109 876	(999 921)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	14 875 080	<u>15 115 751</u>
Activités d'investissement en immobilisations		0=4=00
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 586 759	954 593
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en		
immobilisations	1 586 759	954 593
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	16 461 839	\$ _16 070 344_\$
Informations supplémentaires :		
	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les		
créditeurs et charges à payer	175 590	64 361
. ,		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les plaines d'Abraham, site de la bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La terrasse Pierre-Duqua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec, surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes aux plaines d'Abraham, comprenant la côte Gilmour, les avenues Des Braves, De Laune, Taché et De Bernières;

Et deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires — La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2024-2025*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2024-2025*.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.
- (d) Revenus Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

Pour les opérations qui comportent des obligations de prestation, les revenus sont constatés lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies par la fourniture des biens ou services promis au payeur. Les biens ou services promis qui sont distincts sont traités séparément. Seule la portion du prix de transaction attribuée aux obligations de prestation qui sont remplies est constatée à titre de revenu.

Pour les opérations sans contrepartie, les revenus sont constatés lorsque la Commission a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques.

Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

(e) Charges – Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif dans la période où ces services sont rendus.

(f) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au Régime sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. La responsabilité de la Commission relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.
- (ii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

(g) Passifs éventuels - Les passifs éventuels sont des obligations éventuelles qui peuvent devenir réelles selon la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Passifs environnementaux

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation de la Commission concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés. S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

- (i) Débiteurs Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Commission n'est pas exposée à un risque de crédit important. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.
- (j) Immobilisations corporelles Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

(k) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, et des accidents de travail, le passif éventuel, le passif environnemental et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Les passifs environnementaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure, telle que mentionnée à la note 11 en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

- (I) Opérations entre apparentés Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations inter entités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations inter entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et mesurées à la valeur comptable, sauf pour ceux qui suivent :
 - i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
 - ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. D'autres opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

i exercice en cours utilises				
	2025 2024			
	(en dollars)			
Coût de fonctionnement net avant le financement du				
gouvernement et le transfert	15 563 364	\$ <u>19 250 177</u> \$		
A instance of a new local party of a superior and a				
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur				
les autorisations:				
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 345 852)	(1 093 208)		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(374 625)	(431 200)		
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et	(01 4 020)	(401 200)		
congés compensatoires	(57 683)	27 787		
Diminution des avantages sociaux futurs	` 7 981 [°]	5 669		
Diminution (augmentation) du passif éventuel	70 000	(70 000)		
Diminution (augmentation) du passif environnemental	109 876	(999 921)		
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(22 006)	(22 515)		
Revenus non fiscaux	3 001 462	2 617 969		
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	219 123	57 281		
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de				
fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les				
autorisations	1 608 276	91 862		
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de				
fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les				
autorisations:				
Augmentation des trop-payés	6 225	-		
Augmentation des charges payées d'avance	52 525	-		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 697 988	807 168		
Total des éléments sans incidence sur le coût de				
fonctionnement, mais ayant une incidence sur les				
autorisations:	1 756 738	807 168		
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 928 378	\$ 20 149 207 \$		

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2025	2024	
	(en	dollars)	
Autorisations fournies:			
Patrimoine canadien:			
Dépenses d'opérations et de capital	16 415 492	\$ 18 462 349	\$
Autorisations parlementaires non utilisées	(1 187 645)	(1 608 066)	
	15 227 847	16 854 283	
Contributions législatives aux régimes d'avantages			
sociaux des employés	699 118	676 955	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu			
de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 993 347	2 563 044	
Charges aux termes de la Loi sur les biens de surplus			
de la Couronne	8 066	54 925	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	18 928 378	\$ 20 149 207	\$
		:	-

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la Commission:

	2025 2024			
	(en dollars)			
Créditeurs courants	860 601	\$	1 122 437	\$
Salaires courus	280 439		637 455	
Taxes de vente du Québec perçues	29 811		26 506	
Total des créditeurs et des charges à payer	1 170 851	\$	1 786 398	\$

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

·	2025 2024			
	(en	doll	ars)	
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	342 653	\$	127 874	\$
Débiteurs - paiements en sus à être recouverts	29 091		67 718	
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	127 833		132 177	
Débiteurs - autres ministères et organismes	32 607	_	107 063	_
Total des débiteurs	532 184	\$	435 832	\$

Le Commission n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs de toutes provenances.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

6. Immobilisations corporelles

				2025					
		Co	oût			Amortissem	ent cumulé		
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Valeur comptable nette
Terrain	724 710 \$	- \$	- \$	724 710 \$	_ \$	- \$	- \$	- \$	724 710 \$
Bâtiments	10 463 906	42 106	218 880	10 287 132	7 847 512	475 872	218 880	8 104 504	2 182 628
Travaux et infrastructure	14 559 713	1 389 166	-	15 948 879	7 175 177	479 739	-	7 654 916	8 293 963
Matériel et outillage	1 220 919	119 559	26 480	1 313 998	706 846	55 351	26 480	735 717	578 281
Véhicules	1 993 217	52 504	28 163	2 017 558	899 050	283 042	28 163	1 153 929	863 629
Matériel informatique	1 004 480	94 653	48 061	1 051 072	482 124	51 848	48 061	485 911	565 161
Logiciels informatiques	127 996	-	-	127 996	127 996	-	-	127 996	
Total	30 095 187 \$	1 697 988 \$	321 584 \$	31 471 345 \$	17 238 705 \$	1 345 852 \$	321 584 \$	18 262 973 \$	13 208 372 \$

				2024					
Coût Amortissement cumulé									
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Valeur comptable nette
Terrain	724 710 \$	- \$	- \$	724 710 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	724 710 \$
Bâtiments	10 165 315	298 591	-	10 463 906	7 614 229	233 283	-	7 847 512	2 616 394
Travaux et infrastructure	14 559 713	-	-	14 559 713	6 638 188	536 989	-	7 175 177	7 384 536
Matériel et outillage	1 197 474	23 445	-	1 220 919	636 179	70 667	-	706 846	514 073
Véhicules	1 892 219	272 513	171 515	1 993 217	861 057	209 508	171 515	899 050	1 094 167
Matériel informatique	791 861	212 619	-	1 004 480	439 363	42 761	-	482 124	522 356
Logiciels informatiques	127 996	-	-	127 996	127 996	-	-	127 996	
Total	29 459 288 \$	807 168 \$	171 515 \$	30 095 187 \$	16 317 012 \$	1 093 208 \$	171 515 \$	17 238 705 \$	12 856 236 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 s'élève à 1 345 852 \$ (1 093 208 \$ en 2024).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est nulle au 31 mars 2025 et 2024.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques occupe une place importante dans le mandat de la Commission des champs de bataille nationaux qui consiste à préserver et à conserver le parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures et à le mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens, les collections et les sites archéologiques ont une valeur patrimoniale et culturelle inestimable.

(a) Collections - La CCBN gère des collections d'objets archéologiques et historiques. La collection d'objets archéologiques renferme un éventail d'artefacts qui témoignent des modes de vie très variés des personnes qui ont occupé le territoire du parc des Champs-de-Bataille à un moment ou un autre, du 17e au 20e siècle. Ces artefacts nous en apprennent sur les mœurs et coutumes de ces individus ainsi que sur leurs activités, tant domestiques qu'industrielles.

La collection d'objets historiques, quant à elle, est composée en majorité d'objets des 19e et 20e siècles. Elle comprend, entre autres, de nombreux objets liés aux célébrations du Tricentenaire de Québec et à la création du parc en 1908, dont des aquarelles et des costumes. Ces festivités sont à l'origine de la création de la Commission, qui en plus de les avoir organisées, a été créée pour acquérir et aménager les lieux des batailles de 1759 et de 1760.

De plus, la Commission possède une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

(b) Sites archéologiques - Un site archéologique englobe les vestiges en surface ou enfouis d'une activité humaine. Quatre principaux sites archéologiques ont fait l'objet de fouilles sur le parc des Champs-de-Bataille, soit le parc des Braves, le blockhaus de la redoute avancée de la citadelle temporaire, la tour Martello 2 et les Cove Fields. Ces sites ont été occupés à différentes époques par des personnes de conditions diverses.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

7. Compte en fiducie

Dès la création de la Commission, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	2025	2024	
	(en dollars)		
Charges			
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	\$ 3 048 \$	
Services professionnels	22 006	22 515	
Total des charges	25 054	25 563	
Revenus			
Intérêts	71 833	43 771	
Dons et autres revenus	147 290	13 510	
Total des revenus	219 123	57 281	
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :			
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	3 048	
Excédent des revenus sur les charges de fiducie	(197 117)	(34 766)	
Solde au début de l'exercice Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du	1 528 121	1 493 355	
Canada	1 725 238	\$ <u>1 528 121</u> \$	

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2025 et 2024 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 178 042 \$ au 31 mars 2025 (174 994 \$ au 31 mars 2024), pour une valeur nette de 33 528 \$ au 31 mars 2025 (36 576 \$ au 31 mars 2024).

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois responsabilités liées à son mandat.

La conservation regroupe les services suivants :

Les opérations et le développement durable, dont l'horticulture et l'arboriculture, qui voient à l'entretien du site et au maintien des actifs (incluant ses bâtiments et ses infrastructures), à en atténuer l'usure et la détérioration ainsi qu'à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;

Les archives et collections qui s'assurent de la préservation de documents et objets relatifs à l'histoire de la Commission:

Le service de sûreté qui voit au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site ainsi qu'à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

La promotion du patrimoine regroupe les services suivants :

Les services muséaux, via le Musée des plaines d'Abraham, qui offrent l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information et les activités d'animation pédagogiques, culturelles et patrimoniales pour le grand public et les clientèles scolaires et touristiques;

Les services de marketing qui améliorent l'expérience client, les programmations saisonnières offertes au grand public, telle que celle offerte au kiosque Edwin-Bélanger l'été, et qui est responsable du marketing et des communications publiques (dont les réseaux sociaux) de la Commission.

Les **services internes** qui regroupent la direction générale (dont les affaires institutionnelles et les ressources humaines), les communications ainsi que les services financiers (dont l'approvisionnement, les technologies de l'information et les stationnements).

Détail des charges de fonctionnement

	2025 2024				
	(en dollars)				
Salaires et avantages sociaux	6 656 174	\$ 6 534 053 \$			
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 901 473	2 696 784			
Services professionnels	2 859 057	4 182 111			
Amortissement des immobilisations corporelles	1 345 852	1 093 208			
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 088 973	1 385 176			
Entretien et réparation	2 070 029	4 322 501			
Information	751 655	672 651			
Transport et communication	185 778	202 712			
Location	215 971	145 674			
Acquisition de biens non capitalisables, matériel et outillage	842 354	608 013			
Autres taxes, paiements (renversement de provisions)	(138 073)	84 029			
Total des charges	18 779 243	\$ <u>21 926 912</u> \$			

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). En raison des modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant de la charge s'élève à 448 414 \$ en 2025 (400 825 \$ en 2024). Pour les membres du groupe 1, la charge correspond à environ 1,02 fois (1,02 fois en 2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024) les cotisations des employés. La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités d'accident de travail

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation de 17 532 \$ au 31 mars 2025 (25 513 \$ au 31 mars 2024). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. Au 31 mars 2025, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % (2,00 % 2024) et un taux d'actualisation de 1,99 % (3,54 % 2024) comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	2025		2024	
	(en dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de				
l'exercice	25 513	\$	31 182	\$
Charge pour l'exercice	961		2 834	
Prestations versées pendant l'exercice	(8 942)	_	(8 503)	_
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	17 352	\$_	25 513	\$

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

10. Passif éventuel

La Commission a enregistré une provision de 70 000 \$ au 31 mars 2024 pour une réclamation pour laquelle des paiements futurs était probable. Cette provision a été réglée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. Aucune nouvelle réclamation n'a été faite auprès de la Commission.

11. Passif environnemental

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

La Commission a relevé un site pour lequel des mesures sont requises et un passif de 890 045 \$ au 31 mars 2025 (999 921 \$ en 2024) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée selon l'évaluation du site par des experts environnementaux et les coûts totaux estimatifs, actualisé au taux de 2,5 % et en considérant un taux d'inflation de 2,63 %.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars.

Nature et source

		20	25			20	24	
	Nombre total de sites	Nombre total de sites ayant un passif	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non actualisées)	Nombre total de sites	Nombre total de sites ayant un passif	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non actualisées)
Bureaux/sites commerciaux ou industriels (1)	1	1	890 045 \$	912 309 \$	1	1	999 921 \$	1 041 176 \$
industriels (1)	1	1	890 045 \$	912 309 \$	1	1	999 921 \$	1 04

(1) Contamination associée à l'exploitation d'installations de bureaux / commerciales / industrielles où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, par exemple des métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

12. Revenus

La Commission dispose des principaux types de revenus suivants : les droits réglementaires et les revenus divers. Les droits réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites. Voici la ventilation des revenus

	2025 2024			
	(en dollars)			
Droits réglementaires (opérations avec contrepartie) Revenus divers	-	\$ 2695 \$		
Location et utilisation de biens publics (opérations avec contrepartie) Services de nature non réglementaires (opérations avec	2 486 931	2 061 078		
contrepartie)	369 070	357 612		
Vente de biens (opérations avec contrepartie)	27 181	30 160		
Autres frais et charges (opérations avec contrepartie)	118 279	166 424		
Autres frais et charges (opérations sans contrepartie)	17 300	24 000		
	3 018 762	2 639 274		
	3 018 762	\$ <u>2 641 969</u> \$		

Total des revenus

Des revenus non récurrents totaux de 229 554 \$ (54 925 \$ en 2024) ont été encourus en lien avec des contributions de tiers pour l'acquisition d'immobilisations et la vente de biens.

13. Obligations contractuelles

Étant donné leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, des campagnes publicitaires pour les activités estivales et des contrats de services d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2025-2026	_	2026-2027	_	2027-2028		2028- 2029	2029 et exercices ultérieurs		Total	
Total des obligations	1 100 110	_	000 740	•	004.445	•	075 070 0	E 447	•	0.455.007	•
contractuelles	1 183 448	\$	386 748	\$	304 445	\$	275 879 \$	5 447	\$	2 155 967	\$

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2025

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2025	2024		
	(en dollars)			
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé				
et de soins dentaires	374 625	\$ 431 200 \$		

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des paiements offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

15. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 17 300 \$ en 2024-2025 (24 000 \$ en 2023-2024), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.